

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017

Le vingt avril deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, MARRO FREVAL Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme BELLANGER Nadine pouvoir à M. GERON Michel

Mme HAUGUEL Stéphanie pouvoir à Mme BACHELEY Françoise

Absent(s) : MM. DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard, MALO Jean- Marc.

Arrivé entre la question n° 3 et 4, M. LELAUMIER Yves a pris part au vote à compter du quatrième point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme LEBER Sophie.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 24 avril 2017

Un auditeur participe à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal modifie le tableau des emplois permanents de la commune en validant l'avancement de grade de certains agents.

Question n° 2 : Syndicat Départemental d'Energie : ajout et retrait de collectivités – projet de travaux à examiner

Les élus émettent un avis favorable

✓ à l'adhésion des 13 communes composant l'ancienne communauté de communes Yères Plateaux.

✓ au retrait des 41 communes de la métropole Rouen Normandie.

✓ **au projet de travaux correspondant à la dernière tranche de remplacement des candélabres dans le lotissement du Bel Air** (rues concernées : rue Georges Braque, rue Raoul Dufy et rue Auguste Renoir)

Coût des travaux : 25 242.46 € dont participations

- du SDE de 14 463.17 €,
- de la commune de 10 779.29 €.

✓ **au projet de travaux inhérent à la mise en souterrain des lignes électriques rue Jean Prévost.**

Coût des travaux : 190 936.18 € dont participations

- du SDE 76 de 141 693.58 €,
- de la commune de 49 242.60 €.

Question n° 3 : Examen et vote des subventions aux associations pour l'année 2017

Monsieur le Maire cède la parole à M. CARLIERE Frédéric, maire-adjoint. Celui-ci reprend le listing préparé lors de la réunion de débat budgétaire et fait la proposition suivante :

- ✓ *Vote des subventions aux associations pour un montant de 20 280 €,*
- ✓ *Provision pour demandes exceptionnelles de 2 720 €*
- ✓ *Vote des subventions aux coopératives scolaires de 3 000 € pour l'école maternelle et de 4 000 € pour l'école élémentaire.*
- ✓ *Vote d'une subvention au Centre Communal d'Action sociale de 2 000 €.*

Le conseil municipal VOTE les subventions proposées ci-dessus.

Question n° 4 : Examen et vote des budgets :

- a) Commune
- b) Service de l'Eau et de l'Assainissement
- c) Service Public d'Assainissement Non Collectif

Après examen, les élus ADOPTENT les projets de budget primitif 2017.

Les crédits budgétaires sont arrêtés aux sommes suivantes :

✓ **COMMUNE DE GODERVILLE**

Section de fonctionnement : 2 496 588.62 €

Section d'investissement : 1 652 054.24 €

(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

✓ **SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement : 676 586.79 €

Section d'investissement : 974 148.26 €

(restes à réaliser et opérations d'ordre compris)

✓ **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Section de fonctionnement : 27 601.18 €

Section d'investissement : 24 873.10 €

(y compris les restes à réaliser)

Question n° 5 : Détermination des taux de fiscalité

L'assemblée municipale décide d'augmenter les taux de fiscalité 2017 de 1.5 % par rapport à ceux de 2016. (M. Joutel Yves vote contre).

Question n° 6 : Examen des tarifs des services suivants :

- a) cantine
- b) garderie – activités périscolaires
- c) activités sportives d'été

M. le Maire cède la parole à Mme CHEDRU Dominique, responsable de la commission finances. Celle-ci reprend les analyses faites par service lors du vote du compte administratif. D'autre part, elle souligne les difficultés de gestion du système de tarification pour la garderie.

Après délibération, la décision exposée ci-après est prise par l'ensemble des conseillers présents.

A compter du 1^{er} septembre prochain, seront appliqués les tarifs suivants :

Cantine - coût du repas

- ➔ pour les enfants de l'école maternelle 3,17 €
- ➔ pour les enfants de l'école élémentaire 3.66 €
- ➔ pour les adultes 5.25 €

Ateliers périscolaires : de 15 h 30 à 17 h 2.00 €

Garderie :

- ➔ accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 35 : 1.00 €
 - ➔ accueil de l'après-midi de 15 h 30 à 17 h : 2.00 €
 - ➔ accueil du soir de 17 h à 18 h 30 : 1.00 €
- au-delà 18 H 30, le quart d'heure est facturé 5 €.

Pour les activités du centre-multi sports de cet été, les tarifs sont revalorisés de la manière suivante : (rappel pas d'augmentation depuis 2013)

- ➔ Inscription à la semaine 41.00 €
y compris la sortie du vendredi
- ➔ Inscription à la demi-journée 5.50 €
- ➔ Sortie du vendredi 13.00 €
- ➔ Repas 2.91 €

Question n° 7 : Demandes de subventions pour la mise en place de caméras

Le conseil municipal valide le projet d'installation d'un système de vidéo protection sur la commune. L'étude réalisée avec les services de gendarmerie a permis de mettre en avant 15 points sensibles, où des caméras pourront être mises en place.

Avant concrétisation du projet, **un dossier de demande de subvention sera adressé au Département et à la Préfecture dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.**

Question n° 8 : Indemnité des élus : modification du mode de calcul

Le calcul de l'indemnité des élus est adapté à la nouvelle réglementation en vigueur.

La répartition délibérée en 2014 reste la même.

Question n° 9 : Détermination de la participation scolaire à solliciter aux collectivités

Les élus décident d'une participation scolaire à solliciter aux communes de résidence des élèves à hauteur de 546.82 €.

Ce chiffre prend en compte les dépenses liées au fonctionnement des écoles (fournitures scolaires, personnel, énergie, eau, entretien des bâtiments...).

Question n° 10 : Autorisation à signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SIDESA

Les élus décident de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au SIDESA pour la réalisation d'une étude diagnostique du réseau d'eau potable.

La prestation s'élève à 6 250 € HT.

Dans le cadre des questions diverses

*Mme Leber Sophie a signalé une dégradation des cache-moineaux de l'école élémentaire.
M. Moizan Gérard en a pris note.*

Séance levée à 19 heures 45